

Charte numérique des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin

L'accès aux ressources numériques s'inscrit dans les missions de service public des bibliothèques de Cherbourg-en-Cotentin. L'objectif est de permettre l'accès aux connaissances, aux savoirs, de s'approprier les outils et d'élargir les ressources documentaires du réseau. La consultation est soumise au respect des règles de la présente charte ainsi qu'au Règlement intérieur.

Conditions d'accès

L'accès à l'informatique et à Internet est libre et gratuit pour tous, adhérents ou non.

L'accès aux ordinateurs peut être limité dans le temps : se référer aux conditions d'utilisation affichées dans chaque structure.

Pour des raisons pratiques, chaque poste ne peut accueillir, même momentanément, un groupe de plus de deux personnes.

Pour les mineurs, l'utilisation des ressources numériques se fait sous la responsabilité des personnes détentrices de l'autorité parentale.

Services offerts

Le réseau des bibliothèques met notamment à la disposition des usagers :

- Des ordinateurs,
- Des outils d'impression,
- Des logiciels spécifiques : traitement de texte, tableur, ...
- Des accès Internet Wifi pour le matériel personnel des usagers. Les bibliothécaires n'interviennent pas sur ce matériel.
- Des prises électriques,
- Des liseuses, des tablettes, ...

Les usagers peuvent sauvegarder des documents sur leur matériel personnel, via les prises USB mises à disposition.

L'impression de tout document est payante selon les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal.

Responsabilité morale et respect de la législation

Du fait de la mise en place de mécanismes de protections appropriés, certains sites Internet sont inaccessibles.

L'utilisateur est responsable de sa session.

L'utilisateur s'engage à ne pas modifier la configuration du matériel.

L'utilisateur doit veiller au contenu visible sur son écran pour ne pas heurter la sensibilité des autres usagers.

L'utilisation d'un système informatique, quel qu'il soit, est soumise au respect des textes de lois en vigueur dont le *Code de la propriété intellectuelle* et le *Code pénal*. Les usagers s'engagent donc à ne pas effectuer d'acte assimilé à du piratage ou du vandalisme informatique et à respecter le droit des auteurs des œuvres consultées sur Internet.

Sont particulièrement interdites la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, ainsi que la consultation des sites pornographiques ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine.

Le personnel se réserve le droit d'interrompre toute connexion qui ne conviendrait pas à un usage dans un espace public ou qui ne respecterait pas les règles énoncées.

Les données de connexion des usagers sont conservées par le fournisseur d'accès à Internet pendant un an, selon la réglementation en vigueur (décret n°2006-358 du 24 mars 2006, paru au J.O. du 26-032006).